

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>                          | <b>M1</b>  |
| <b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b> | <b>A3</b>  |
| <b>Travaux dans les E.P.L.E.</b>  | <b>331</b> |

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment son article L214-6,
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L300-6,
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L126-1 et L181-1,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** l'avis en date du 30 mars 2021 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire relatif à la construction du lycée polyvalent à Pont-Château (44),
- VU** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur relatives à l'enquête publique sur la construction du futur lycée polyvalent à Pont-Château (44),
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**CONSIDERANT** la nécessité de développer les infrastructures scolaires en adéquation avec la croissance démographique du territoire, la nécessité de créer des équipements scolaires de proximité en proposant un équipement permettant de réduire les temps de transport des élèves et la nécessité d'offrir des formations de qualité aux futurs lycées dans un cadre propice à leur réussite,

**CONSIDERANT** l'intérêt général que représente l'opération de construction du futur lycée polyvalent à Pont-Château (44).

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** La tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 35 021 000 euros pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1.

**APPROUVE**

par déclaration de projet l'intérêt général de l'opération de construction du futur lycée polyvalent à Pont-Château (44) pour répondre à la nécessité de développer les infrastructures scolaires en adéquation avec la croissance démographique du territoire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs